

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE LA CHAISE DIEU**

Séance du 16 Novembre 2021 à 20h  
L'an deux mil vingt-et-un, 16 Novembre 2021 à 20h

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr. BRIVADIS André, Maire

**Etaient présents :** Mr BRIVADIS André, Maire ; Mr GIBERT Stéphane, Mr BLANCHEFORT Fabien, Mr LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle Adjoints, Mme SCIORTINO Pascale, Mr VIALANEIX Bernard, Mr PHILIPON Pierre, Mr SPECCEL Gérard, Mr PHILBEE Paul.

**Procurations :**  
Mr WENGER Stéphane a donné procuration à Mr BRIVADIS André,  
Mr FAIVRE Thierry a donné procuration à Mr PHILIPON Pierre,

**Absent :** Mr MARION Olivier

Mr GIBERT Stéphane a été nommé secrétaire.

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 13
- présents : 10
- votants : 12
- absents : 3

**Date de la convocation :**  
**08 Novembre 2021**

**Date d'affichage :**  
**08 Novembre 2021**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal fixe ainsi qu'il suit les tarifs de location des salles des fêtes et la participation pour les frais de chauffage, à compter du 1er janvier 2022 :

- Location grande salle :
    - Soirée familiale :
      - Personne domiciliée dans la commune :  
150 € par jour (le 1er jour),  
100 € par jour supplémentaire
      - Personne domiciliée hors commune :  
200 € par jour (le 1er jour),  
150 € par jour supplémentaire
    - Soirée associative :  
150 € le 1er jour,  
100 € par jour supplémentaire.
- (La première journée de l'année est gratuite pour les associations de La Chaise Dieu).

- Location petite salle :
  - Réunions privées  
65 € par jour (gratuit pour les associations de La Chaise Dieu)

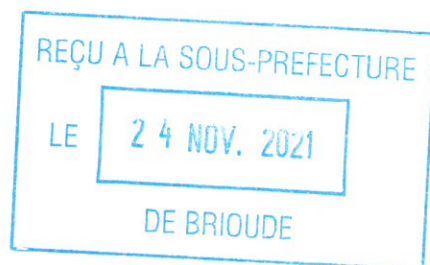
- Frais de chauffage (heures utilisées) :
  - Grande salle : 10 € l'heure,
  - Petite salle : 5 € l'heure.

Un état des lieux sera fait avec la gardienne avant et après l'utilisation des salles.  
Un chèque caution de 50 € pour la petite salle et 80 € pour la grande salle sera demandé pour le ménage.  
Un chèque caution de 350 € sera réclamé pour le matériel de la grande salle.

**Objet :**

**Location salles des  
fêtes à compter du 1er  
janvier 2022**

Acte rendu exécutoire  
après le dépôt en Sous  
Préfecture de Brioude le  
18 Novembre 2021 et  
publication du 18  
Novembre 2021



Pour extrait conforme,

Le Maire,

André BRIVADIS

